

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022
SEANCE EN VISIOCONFERENCE

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, COLIN Hubert, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric (en cours de séance), REYNAUD Yohan.

Pouvoir : Madame POYOL Julie à Monsieur MARCHWACKI Eric

Absent : Monsieur COLIN Patrick

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

M. le Maire, Gérard RAINERI, ouvre la séance à 18H00. Approbation du compte-rendu de la séance du 18/10/2021.

1/ Visioconférence : modalités d'utilisation :

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID 19 et lorsque le lieu de réunion ne permet pas d'assurer sa tenue, le maire peut décider de les réunir en tout lieu et également en visioconférence. La convocation à la première réunion à distance a précisé la mise en place. La solution technique retenue est Zoom. En amont, le lien a été transmis afin de se connecter à la visioconférence. Un rappel de la date et l'heure de la séance sera fait par l'envoi d'un SMS. M. le Maire procédera à l'appel nominal des membres de l'assemblée. Modalités de scrutin : à main levée. Les débats seront retransmis sur Facebook. Le règlement est approuvé à l'unanimité.

2/ Convention ZOOM avec la CCVV :

M.le Maire remercie l'appui technique de la Communauté des Communes Vaison Ventoux pour la mise en place de la visioconférence. Afin de s'acquitter de l'abonnement à ZOOM (139.99€/an) il convient de signer une convention avec l'intercommunalité. Le paiement aura lieu par carte bleue (via la CCVV) dont nous ne disposons pas. Vote pour à l'unanimité.

3/ Présentation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Vaison Ventoux :

M.le Maire donne la parole à M. Jean-François PERILHOU, maire de Vaison-la-Romaine et Président de l'intercommunalité. Il évoque les modifications des canaux de financement de l'Etat. L'échelon des communes est très important. L'intercommunalité est le 1^{er} partenaire du quotidien pour soutenir les projets. Les communes pourront s'appuyer sur l'ingénierie de l'intercommunalité. Un agent sera recruté prochainement en charge du CRTE. A l'échelle communale, il s'agira de la voirie, du redimensionnement du passage à gué, bistrot de pays, Plan Local d'Urbanisme.

Le contrat est organisé sur 4 axes, à savoir :

1/ Conforter la centralité du bassin de vie, en renforçant les fonctions de centralité de Vaison et en renouant avec une démographie positive ;

2/ S'inscrire dans une stratégie d'attractivité résidentielle maîtrisée ;

3/ Renforcer l'attractivité économique du territoire Vaison Ventoux en misant sur la qualité et l'innovation ;

4/ Inscrire le territoire dans une stratégie Climat Air Energie.

M.le Maire demande aux élus d'approuver le contrat de relance et de transition écologique Vaison Ventoux 2021-2026, vote pour à l'unanimité.

4/ Présentation du rapport 2020 relatif aux ordures ménagères :

Arrivée de M. MARCHWACKI Eric. conseiller municipal.

M. ROSSIN, maire de Cairanne et ancien Vice-Président en charge des Ordures ménagères prend la parole pour nous commenter le rapport 2020 transmis en amont. Il évoque la rationalisation des coûts, l'amélioration du tri, l'acquisition d'un nouveau camion et le développement du compostage.

5/ Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020/2022 :

Un tableau de synthèse est présenté aux élus. L'aménagement de la place est éligible à hauteur de 70% d'aide financière, réfection du réseau d'eaux usées de la rue de Magdelaine et le 2^{ème} volet sera consacré à la part de développement durable, à savoir isolation de la salle des archives à hauteur de 80%. La commission « travaux » avait validé en amont les travaux. Vote pour à l'unanimité.

6/ Aménagement de la place du village :

L'aménagement de la place sera l'opération majeure de cette année. L'agence routière de Vaison a établi le plan et l'estimation (100 000€, HT). En amont, le réseau d'eau usées devra être rénové. Vote pour les deux projets à l'unanimité.

Lancement de la consultation des entreprises pour les deux projets : 01 abstention 09 pour.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse : vote pour à l'unanimité.

7/ Affaires scolaires :

La parole est donnée à M. MARCHWACKI Eric, conseiller municipal en charge des affaires scolaires.

1/ Subvention pour la coopérative scolaire pour un montant de 450€ : vote pour à l'unanimité

2/ Subvention pour le voyage scolaire à Porquerolles 30€/élève : vote pour à l'unanimité

3/ Acquisition d'un logiciel de cantine, la parole est donnée à M. COLIN Hubert, trésorier du restaurant scolaire. Voir avec Crestet si le financement peut être partagé entre les communes du RPI. L'APE peut aussi prendre en charge le coût.

4/ Capteurs CO2 : MBOLLE, conseiller municipal, informe que le signal très rapidement saturé en 10 minutes selon le retour d'expérience d'une enseignante et ce malgré l'aération répétée. Le coût est d'environ 300€/capteur avec une aide financière de l'Education Nationale de 50€/capteur.

M. ABELY Michel, conseiller municipal, précise que l'installation d'une VMC double flux permettrait de filtrer l'air des salles. Il se renseignera sur le coût. Un essai des capteurs sera réalisé prochainement.

5/ Convention RPI/APE pour la gestion du restaurant scolaire : vote pour à l'unanimité.

6/ Fumées entreprise COLIN : la directrice de l'école a rédigé une fiche d'observation transmise au Maire, à l'assistant de prévention et l'Inspection de l'Education Nationale. Elle signale que depuis plusieurs années, des fumées irritantes viennent perturber le temps de récréation. Le Maire n'a pas les outils juridiques ni sanitaires pour entériner la preuve de la nuisance. Et il se propose en accord avec l'exploitant, d'entendre les solutions diverses apportées par chacun pour vérifier la toxicité de ces émanations. L'entreprise affirme avoir diminué de 50% le brûlage des végétaux. L'ensemble des élus convient de ne pas pénaliser l'entreprise par arrêt arbitraire mais suggère une analyse à la suite de laquelle une décision sera prise en cas d'émission toxique.

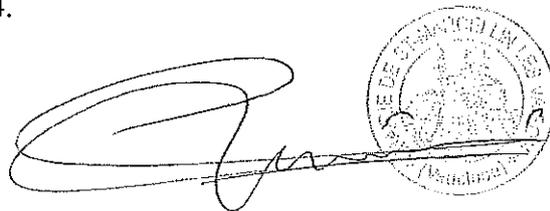
8/ Questions diverses :

M.le Maire regrette profondément l'annulation du marché de Noël, à cause de la situation sanitaire.

M. DUTFOY, conseiller municipal, souligne le courage du Président du comité des Fêtes et l'encouragement pour la suite, les réactions sur les réseaux sociaux étaient nombreuses.

Temps de travail : la loi de la transformation de la fonction publique stipule que le temps de travail doit être de 1607h/an pour un équivalent temps plein, à compter du 1/1/2022. De plus, il convient de fixer la journée de solidarité soit en réalisant 7 heures supplémentaires soit en supprimant un jour férié. Après rencontre avec les agents, la proposition du 11/11 comme jour travaillé est retenue. Les projets de délibération seront étudiés par le comité technique du centre de gestion. A l'issue, elles seront entérinées lors d'une séance du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14.



M. RAINERI Gérard, Maire